



LE MAG

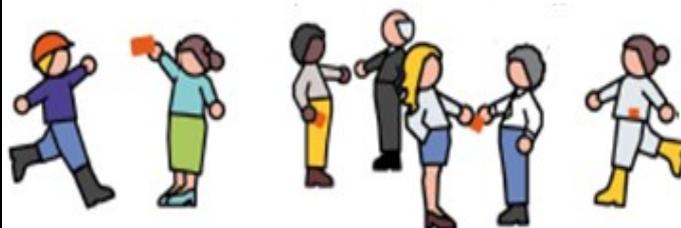
Du GPAC Activités Spécialisées

Mesures BNPP suite aux attentats:

La sécurité au sein des immeubles Tassigny et Sofia est renforcée par la présence d'un vigile dans les halls d'accueil (en plus des PC sécurité basés dans les locaux à l'entrée des bâtiments).

Tout retard lié à un événement exceptionnel sera neutralisé sur Chronogestor.

Rappel: Tout Salarié peut bénéficier, en cas de souffrance psychologique, de l'assistance du dispositif CARE



APAC Tenue de Comptes Val de Marne :

Domaine Arrêtés Relevés Entreprises: déménagement ou pas?

Même si la Direction ne peut pas communiquer sur le sujet tant que le projet n'est pas officiellement présenté aux instances, le projet de rapprochement géographique de ce domaine à son APAC de rattachement, existe bien.

La Direction a précisé que ce transfert de Sofia vers Val de Fontenay ne se réalisera qu'après le départ en retraite des Salariés les plus anciens de façon à créer le moins de contraintes possibles.

En tout état de cause quand ce déménagement se fera, chacun pourra choisir entre 2 possibilités:

- Suivre son activité sur Val,
- ou se reconvertir sur une autre activité exercée sur Sofia.

Vos Elus veilleront au respect de ces engagements pris par la Direction. La CFDT a souligné la nécessité d'anticiper la relève au regard de la technicité de ces activités.

APAC Chèques Domestiques/Espèces et APAC Chèques Internationaux :

Réorganisation: C'est pour quand?

La mise en œuvre de ce projet est en cours et devrait se finaliser mi-janvier 2016.

Si nous pouvons comprendre le besoin pour la Direction de se donner le temps d'organiser ces changements, certains Salariés attendent néanmoins aujourd'hui la concrétisation de ce projet qui a fait l'objet d'un avis favorable de la CFDT.

APAC Traitement du Document:

La Direction dit: « *Nous sommes conscients de la baisse inéluctable des effectifs et travaillons en étroite collaboration avec le DPO afin de trouver les bonnes solutions* ».

Pour la CFDT, la bonne solution est de remplacer les départs. Ainsi, cette baisse « inéluctable » des effectifs serait enrayée!!!! CQFD...

Renforts :

Les Intérimaires sont recrutés dans le but de pallier des pics de production, des besoins exceptionnels...

Les CDD sont recrutés pour pallier des absences de collaborateurs (congés maternités, maladie).

Au 20 novembre:

- Nombre d'Intérimaires : 4
- Nombre de CDD : 4 ou 5 prévus.

Une opération particulière liée aux Clients Inconnus sera bientôt mise en œuvre et nécessitera des renforts supplémentaires....A suivre....

1 embauche en CDI a été réalisée au 5 octobre. Reste à ce jour, 1 possibilité de recrutement en CDI avant la fin de l'année.

Pour la CFDT, le renforcement des effectifs doit passer par la transformation de ces contrats précaires, en CDI.

A savoir: 20 Auxiliaires de vacances sont prévus pour les vacances de Noël.

Vos Représentants Délégués du Personnel:

Franck DI GIULIO (Saran)

Michelle EVEN (Sofia)

Michel LEMSEN (Sofia/Val de Fontenay
06.11.61.02.97)

Monique GIRARD-LOUIS (Saran)

Marie-Christine HAMONIC (Déléguée Syndicale
BDDF Opérations 07.61.22.83.68)

Votre Représentant CFDT auprès du CE-GPAC:

Lionel ZUSATZ (06.99.87.13.35)

L'ensemble des questions DP est consultable sur le site échonnet du GPAC Activités Spécialisées.

Effectifs:

530.1 ETP pour 566 Salariés

Prévision fin 2015: 546 ETP

La CFDT note avec satisfaction cette prévision d'effectif à la hausse (+16 ETP). Vos Elus continueront à œuvrer avec persévérance en faveur de l'emploi pérenne au sein de toutes les entités.

Augmentations, promotions

Au 1er octobre 2015:

- ♦ 81 augmentations
- ♦ 26 promotions

Pour les augmentations et promotions d'avril et d'octobre 2016, n'hésitez pas à acter dans vos prochaines évaluations vos souhaits d'évolution tant professionnelle que financière !

Vos Représentants CFDT se tiennent à votre disposition pour toute information ou assistance.

Départ en cours de journée pour malaise ou état maladif. Source ALIS:

« Si une personne quitte son travail au cours de la matinée et ne revient pas au travail l'après-midi, 2 possibilités se présentent:

-Si le Salarié retourne au travail le lendemain, elle devra justifier la demi-journée d'absence par un arrêt maladie ou la pose d'un congé.

-Si le Salarié est en maladie dès le lendemain de cette absence, aucun justificatif ne sera demandé, l'arrêt alors donné, justifiera l'absence de l'après-midi ».

